

Actualités du secteur social et médico-social Juillet 2008



Les conclusions de la CNSA sur le suivi qualitatif du développement des Samsah et des SSIAD

La CNSA diffuse ses 1ères conclusions relatives au suivi qualitatif des Samsah et des SSIAD intervenant auprès de personnes handicapées. Le rapport souligne que leur déploiement sur le territoire national est encore inégal. Il dégage également des orientations prioritaires qui doivent permettre d'accompagner leur développement quels que soient les types de handicap. En premier lieu, il s'agit d'organiser l'offre de services en fonction des ressources existant sur le territoire tout en recherchant l'autonomie des personnes. Leurs missions qui sont complémentaires, devront par ailleurs être clarifiées : les samsah auraient des fonctions d'aide à la vie sociale tandis que les SSIAD délivrent les prestations de soins infirmiers de nature technique. Enfin, la formation du personnel devra permettre d'améliorer la qualité des services.



L'Agefiph et le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique signent une convention de coopération.

L' Agefiph et le FIPHP ont conclu le 2 juillet dernier une convention de coopération qui vise à rendre l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées plus efficace et plus rapide tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Cette convention, conclue pour une durée de 2 ans et demi, doit permettre aux employeurs publics et privés de disposer à terme d'outils et de services communs.

La coopération se concrétisera par la mobilisation du réseau Cap emploi. La convention prévoit aussi les modalités de coopération en matière d'études, d'observation et d'évaluation, de participation à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées ainsi qu'à des dispositifs d'information (contribution au financement des bornes interactives installées dans les MDPH).



Bilan de l'activité des jeunes ambassadeurs de la défenseure des enfants

Le 30 juin 2008, D. VERSINI a jugé "satisfaisant" le bilan d'activité des jeunes ambassadeurs. Le programme JADE a été mis en place au début de l'année 2007. Il a permis de délivrer à environ 30 000 enfants une information relative à leurs droits et au rôle de la défenseure des enfants. La 2ème promotion renforcée pour l'année scolaire 2007-2008 était composée de 32 jeunes âgées de 18 à 25 ans effectuant un service civil volontaire en partenariat avec l'association Unis-Cité.

Elle a donné lieu à l'élaboration d'une procédure visant à signaler les paroles inquiétantes recueillies par les jeunes ambassadeurs au cours des rencontres avec les enfants. Sur plus de 17000 enfants rencontrés, 50 procédures ont été effectuées dont plus d'un tiers étaient motivées par une présomption de maltraitance.

L'opération JADE devrait être reconduite à la prochaine rentrée scolaire.

